Image not found or type unknown

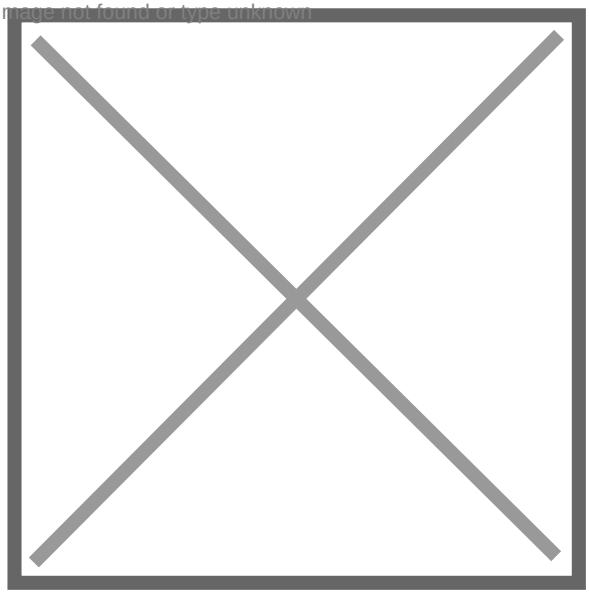

Je suis enceinte pendant mon accident de travail

Par **Jessie0611**, le **11/04/2017** à **10:58**

Bonjour,
En accident de travail depuis octobre 2015, je suis enceinte depuis janvier 2017. Je dois envoyer ma déclaration de grossesse à la cpam ces jours-ci.
J'aimerais savoir ce qu'il va se passer au niveau de mon "statut".
Des soins vont être nécessaires après ma grossesse, comme des infiltrations voire une opération.
Jusqu'à quand est ce je vais rester en AT durant ma Grossesse?
Ensuite j'aimerais savoir si je suis de nouveau en AT après mon accouchement mon conjoint pourra t il prendre le congés parental à ma place?

Par **Visiteur**, le **11/04/2017** à **12:22**

Bonjour
Pas spécialiste, j'ai recherché...
Il faut déclarer la grossesse à la CPAM avant la fin du 3eme mois de grossesse.mais en général on attend l' écho des 12SA pour être sur de la date de conception.
L'arrêt de travail sera SUSPENDU seulement au moment du congé de maternité, qui lui est obligatoire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés